



## Communication de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires

du 27 juin 2023

---

1. Une demande d'autorisation a été déposée pour les produits phytosanitaires listés dans le tableau, conformément à l'art. 21 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur les produits phytosanitaires (RS 916.161):
2. Les organisations habilitées à recourir en vertu de l'art. 12, al. 1, let. b, de la loi fédérale du 1<sup>er</sup> juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) peuvent demander la qualité de partie dans cette procédure d'homologation *jusqu'au 11 juillet 2023*, avec indication du numéro de procédure et du nom du produit.
3. Toutes les soumissions et demandes des organisations habilitées à recourir doivent être déposées dans un délai *de 6 semaines* après l'octroi de la qualité de partie.
4. La consultation des pièces à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, Schwarzenburgstrasse 155, 3003 Berne, doit être annoncée au minimum deux jours à l'avance. Pour ce faire, un courriel doit être envoyé à l'adresse: [pflanzenschutzmittel@blv.admin.ch](mailto:pflanzenschutzmittel@blv.admin.ch).
5. La décision établie par l'OSAV est notifiée aux organisations habilitées à recourir qui ont demandé la qualité de partie.

27 juin 2023

Office fédéral de la sécurité alimentaire  
et des affaires vétérinaires

Le directeur: Hans Wyss

Nom du produit	Numéro de procédure	Substance active	Demandeur	Type de demande	Date de demande	Forme de culture	Remarques
Everon	P9153/06.23	Rimsulfuron	Leu + Gyax AG	Nouveau produit	14.01.2021	Plein air	–
Flexity	P8943/06.23	Métrafénone	BASF Schweiz AG	Nouveau produit	12.01.2018	Plein air	–
Karate 0.4 GR	P8599/06.23	Lambda-cyhalot-hrine	Sofbey SA	Nouveau produit	14.01.2015	Plein air et serre	–
Leimay	P7730/06.23	Amisulbrom	Stähler Suisse SA	Extension du produit	15.01.2021	Plein air	–
Natrel	P8534/06.23	Acide pélargonique	Stähler Suisse SA	Utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh	28.02.2022	Plein air	–
Signum	P7771/06.23-01	Pyraclostrobin, boscalide	BASF Schweiz AG	Utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh	27.02.2023	Plein air	–
Signum	P7771/06.23-02	Pyraclostrobin, boscalide	BASF Schweiz AG	Utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh	28.02.2022	Plein air	Première partie de la demande
Vitisan	P8165/06.23	Bicarbonate de potassium	Andermatt Biocontrol Suisse AG	Utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh	26.02.2021	Plein air et serre	Suite de la demande
XenTari WG	P8007/06.23	Bacillus thuringiensis var. aizawai	Leu + Gyax AG	Utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh	29.05.2019	Plein air	–